

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Finale Coupe Québec GAM et ACRO

20 au 22 mars 2026

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

RIKIGYM

Directrice : Marie-Ève Bérubé

Courriel : riki_gym@yahoo.ca

Site web : www.rikigym.com



LIEU

RIKIGYM

416 Avenue Rouleau, Rimouski, QC, G5L 7S5

- [Lien Google Map](#)
- *Il n'y a pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite.*

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Hôtel Rimouski

225 boul. René-Lepage Est

Rimouski, QC, G5L 1P2

418-730-4672 / [Site web](#)

Code de groupe : Club Rikigym général

Numéro de référence : 1030696

164,00\$ + tx

Hôtel le Navigateur

130 Av. Belzile

Rimouski, QC, G5L 3E4

418-724-6944 / [Site web](#)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Finale Coupe Québec	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
	Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

**Payable en argent comptant, carte de crédit ou carte débit.*

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Il y aura un service de cantine.

ENTRAÎNEURS

Des collations et repas seront fournis pour les entraîneurs.

MUSIQUE ACRO

Veillez déposer les musiques [ICI](#).

EXIGENCES DES FICHIERS DE MUSIQUE

- Format du fichier : MP3 ou MP4
- Nomenclature du fichier :
 - Suivre l'ordre suivant : Niveau_Catégorie_Routine_Club_prénoms athlètes_version
 - **Important : Ne pas mettre d'accent ou caractère spécial (é, è, ô, ë, etc.)**
 - V1 = Première version (premier envoi)
 - V2, V3 et plus = Lorsqu'il s'agit d'un changement de musique
 - Ex 1 = N8_Duo féminin_Dynamique_Envol_AnnabelleCharlotte

Question ou changement de musique :
Contactez Christian Turp (cturp@gymqc.ca)

FEUILLE DE POINTAGE ACRO

Veillez déposer vos feuilles de pointage (DD – Tarif Sheet) en cliquant [ICI](#).

Les feuilles de pointage de la catégorie N6 et pour le volet cannes doivent être soumises.

Date limite : 13 mars 2026

- Les feuilles de pointage devront être remises une semaine avant le début de la compétition. Des changements mineurs pourront être accordés jusqu'à 2 heures avant le début de la compétition.

CANNES ACRO

PROGRAMME DE CANNES DE GYMQC

- Matériel nécessaire (cannes) : Pour cet événement, le comité organisateur ne fournira pas de cannes. Les participants sont responsables d'apporter leurs propres appareils. Veuillez vous référer au programme pour plus d'informations.

HORAIRE ET INSCRIPTION

(1 de 2)

- **Date limite d'inscription et de paiement : 8 février 2026**
- **Date de publication de l'horaire : 20 février 2026**
- **Frais d'inscription :**

GAM (N1 à Prov. 5)	143,00 \$
GAM (Novice et plus)	160,00 \$
GAM (Défi)	72,50 \$
Entraîneur	0,00 \$

ACRO CANNES (athlètes ACRO N2 et plus, déjà inscrits en duo/trio)	0,00 \$
ACRO CANNES (cannes seulement)	35,00 \$
ACRO (Défi)	52,00 \$
ACRO (N2 à N6)	76,00 \$
ACRO (N7 et plus)	143,00 \$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour dépôt d'une musique après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

2 sur 3

HORAIRE ET INSCRIPTION

(2 de 2)

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.

1. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - a. Choisissez l'événement et le club.
 - b. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - c. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - d. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - e. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - f. Lire la procédure et condition.
 - g. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - h. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - i. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (riki_gym@yahoo.ca).
2. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « Rikigym » et doit être retourné à l'adresse suivante : 416 Avenue Rouleau, Rimouski, QC, G5L 7S5.
 - b. Par virement bancaire :
 - Transit : 60003
 - Institution : 815
 - Folio : 0681684
 - c. Par virement électronique :
 - Courriel : riki_gym@yahoo.ca
 - Indiquer le nom du club en commentaire.
3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
5. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (riki_gym@yahoo.ca) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.